



HONORAIRES*

TRANSACTION, LOCATION, GESTION

 agence@inspirimmo.fr

 www.inspirimmo.fr

 78100, Saint-Germain-en-Laye

*à la date du 01 / 12 / 2024



I. Barème des honoraires de vente

01/12/2024

Honoraires pour une vente TTC (TVA 20 %) maximum à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur.

Prix de vente	Honoraires TTC
0 à 300 000 €	6%
300 001 à 1 000 000 €	5 %
A partir de 1 000 00€	4,5%
Parking et box	Forfait de 2 400€
Locaux commerciaux (murs ou fonds de commerce) - Bureaux	9 %
Immeuble de rapport	7 %

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

II. Barème des honoraires de Location

01/12/2024

Honoraires de location : logement

Le coût des honoraires de l'agent immobilier peut être partagé entre le propriétaire et le locataire en ce qui concerne : la visite du logement par le locataire, la création du dossier du locataire et la rédaction du bail.

Le montant payé par le locataire ne peut dépasser à la fois : le montant facturé au bailleur, et un plafond réglementaire de prix TTC par mètre carré de surface habitable.

Le plafonnement varie en fonction de la zone géographique où se situe le logement :

Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
12 € ttc/m ² de surface habitable	10 € TTC/m ² de surface habitable	8 € TTC/ m ² de surface habitable

A ces honoraires, s'ajoutent ceux relatifs à la réalisation de l'état des lieux par l'agence, un plafonnement unique est appliqué quelle que soit la zone à 3 € TTC/m² de surface habitable.

Pour savoir où se situe votre futur logement :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>

Le montant des honoraires est partagé entre le propriétaire et le locataire de la façon suivante :

	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
A la charge du propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du bien • Constitution du dossier • Rédaction de bail 12 € ttc /m² • Etat des lieux 3 € ttc /m² 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du bien • Constitution du dossier • Rédaction de bail 10 € ttc /m² • Etat des lieux 3 € ttc /m² 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du bien • Constitution du dossier • Rédaction de bail 8 € ttc /m² • Etat des lieux 3 € ttc /m²
A la charge du locataire	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du bien • Constitution du dossier • Rédaction de bail 12 € ttc /m² • Etat des lieux 3 € ttc /m² 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du bien • Constitution du dossier • Rédaction de bail 10 € ttc /m² • Etat des lieux 3 € ttc /m² 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du bien • Constitution du dossier • Rédaction de bail 8 € ttc /m² • Etat des lieux 3 € ttc /m²

Diagnostics :

ERP (validité de 6 mois) mise à jour pour la location d'un bien : 20 € ttc.

Honoraires de location : Bureaux, locaux professionnels ou commerciaux

Honoraires de location pour les locaux professionnels et commerciaux : 15 % HT du loyer annuel, soit 18 % TTC à la charge du preneur, sauf stipulation contractuelle du bail différente.

Honoraires de location pour un parking

Honoraires de location pour une place de parking ou un box : forfait de 150 € à la charge du bailleur et de 150 € à la charge du locataire.

Prestations spécifiques

Etablissement du dossier « permis de louer »	80 € TTC par dossier
Traitement de demande de subvention	100 € TTC/ heure
Représentation aux expertises	80 € TTC / Heure
Suivi de dossier sinistres	80 € TTC / Heure

III. Barème des honoraires de Gestion

01/12/2024

Inspirimmo vous offre une garantie complète pour la gestion de vos biens, afin de sécuriser vos investissements immobiliers en toute sérénité:

Mise en place du mandat de gestion	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓
Suivi digital de vos biens locatifs sur une plateforme dédiée	✓
Garantie Loyers impayés à 2,75% TTC	✓
Déclaration et suivi des loyers impayés ou des déclarations locatives	✓

Assurance loyers impayés à 2,75 %



- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse jusqu'à 15 000€
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€.
- Avec paiement assuré le 20 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.

Montant des honoraires de Gestion TTC

LOYERS/MOIS	GARANTIE TOTALE GLI à 2,75% incluse	9,75% TTC
LOYERS / MOIS	SANS GLI	7% TTC 5.83 % HT



Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.

Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).

Taux de TVA en vigueur : 20 %



 [07.66.67.16.18](tel:07.66.67.16.18)

 agence@inspirimmo.fr

 www.inspirimmo.fr

**Restez informé.es des opportunités, conseils
et actualités sur nos réseaux sociaux !**



10 rue des Gaudines, 78100 Saint-Germain-en-Laye

SARL au capital de 160 000 euros | RCS Versailles n° 510 507 783 00049 | Code NAF : 7022Z | TVA n° FR61510507783

Inspirimmo est une enseigne du groupe Triopatrimoine.

IMMOBILIER : Carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 9501 2016 000 011 258 délivrée par la CCI Paris IDF.

RCP Transaction : LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA, 8-10 Rue Lamennais, 75008 Paris. Sans détention de fonds.

RCP Gestion et GF : ALLIANZ I.A.R.D., 1 Cours Michelet, 92076 Paris La Défense Cedex. Montant de la garantie : 110 000 €.